



## Bourse de lycée - Notice explicative 2026-2027

---

Depuis la rentrée dernière (2024/2025), **l'étude automatique du droit à la bourse** est mise en place.

La bourse de lycée n'est plus attribuée pour la durée entière de scolarité au lycée mais uniquement pour une année scolaire.

- Le droit à la bourse doit désormais être réexaminé à chaque année scolaire.
- Le montant de la bourse sera réadapté aux revenus du foyer tous les ans.

**Si vous avez déjà donné votre consentement à l'étude automatique du droit à la bourse, vous n'avez pas de démarche à faire pour le moment.** Votre demande de bourse sera étudiée dès la rentrée (courant octobre 2026). Pour rappel les données fiscales de votre foyer seront automatiquement transmises au Service Académique des Bourses pour étude de vos droits.

**Si vous n'avez pas encore donné votre consentement à l'étude automatique du droit à la bourse.**

**2 options possibles pour demander la bourse:**

### **L'ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A LA BOURSE**

Veuillez **compléter ou modifier la fiche de renseignement** qui vous a été transmise et **à remettre lors de l'inscription au lycée en juin/juillet 2026.**

**Si cela n'a pas déjà été fait lors de l'inscription** vous pouvez modifier votre fiche de renseignement **jusqu'au 30 Septembre 2026**

- A retourner par courriel à [bourse.0951722f@ac-versailles.fr](mailto:bourse.0951722f@ac-versailles.fr)
- ou à déposer dans la boîte aux lettres du lycée à l'attention du Service Intendance

**ou**

**LA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE OU VERSION PAPIER uniquement en cas de refus de l'étude automatique du droit à la bourse**

Sur le portail Scolarité Services via EduConnect **du 1er Septembre au 15 Octobre 2026 inclus.**

Ou par le formulaire CERFA **du 1er Septembre au 15 Octobre 2026**

La demande de bourse sera à renouveler tous les ans en cas de refus de l'étude automatique du droit à la bourse.

**Pour plus d'informations :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14944>

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>